



Paris, le 26 septembre 2017

## LE COLLECTIF DES AGENTS DE DIRECTION EXIGE DES ENGAGEMENTS PRECIS DES POUVOIRS PUBLICS AVANT DE S'IMPLIQUER DANS LA TRANSFORMATION DU RSI

A la veille de la communication du PLFSS 2018 et en l'absence totale de visibilité des impacts du projet de suppression du RSI sur leur situation professionnelle, le Collectif des agents de direction du RSI (*UNSA RSI CAD*<sup>1</sup>, *l'ADIRSI*<sup>2</sup>, *le CDSMR*<sup>3</sup> et *le SNPDOS*<sup>4</sup>), demande aux pouvoirs publics et aux instances dirigeantes de la sécurité sociale, des engagements formels précis sur six revendications :

1. La négociation d'un protocole d'accord relatif aux garanties apportées dans le cadre de l'adossement du RSI au Régime général (non licenciement, non mobilité forcée, maintien des éléments de rémunération...)
2. Pour les agents de direction du RSI qui en exprimeraient le souhait, le droit à leur repositionnement prioritaire, avant toute éventuelle vacance externe, sur les postes correspondants à la gestion dédiée des travailleurs indépendants ainsi que ceux liés à la transformation et au pilotage des structures héritières des caisses RSI, tant au niveau national que régional.
3. La mise en œuvre immédiate d'un dispositif concerté et d'un suivi garantissant l'accès aux postes d'agents de direction et autres, dans chaque branche du régime général à due proportion des activités transférées.
4. Le lancement immédiat d'un état des lieux des perspectives de recrutement des organismes du régime général à court et moyen terme, couplé à une procédure de recensement des vœux et préférences professionnelles avec le concours de professionnels de l'assessment et du bilan de compétence.
5. Le lancement, sans attendre l'ouverture officielle en janvier 2018 de la négociation conventionnelle, d'ateliers de travail ouverts aux associations permettant d'intégrer dans un protocole préliminaire les points essentiels d'un plan d'intégration et d'accompagnement social des agents de direction.
6. La capacité pleine et entière de négociation des accords conventionnels pour toutes les organisations syndicales auxquelles adhèrent les agents de direction, y compris les médecins conseils régionaux, du RSI.

**A défaut de réception d'engagements formels sur ces six revendications avant le 10 octobre, le Collectif des agents de direction du RSI soutenu par les signataires du présent communiqué, lancera différentes formes d'actions marquantes et donnera des consignes de retrait dans la mise en œuvre de la réforme.**

<sup>1</sup> L'UNSA RSI CAD est un syndicat réformiste du RSI. Ses adhérents représentent près de 50 % de l'effectif global des agents de direction du RSI.

<sup>2</sup> L'Association des Agents de Direction du Régime Social des Indépendants a été créée en 2009.

<sup>3</sup> La conférence des directeurs des services médicaux régionaux et adjoints du RSI est une association loi 1901 créée en avril 2014

<sup>4</sup> Le Syndicat National des Personnels des Organismes de Protection Sociale est affilié à la CFDT et représente les cadres et agents de direction